



## **Mouzieys-Panens**

DEPARTEMENT du TARN

-----  
MAIRIE

81170

-----

### CHARTRE D'ENGAGEMENT BROYAGE

Dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction des déchets, la commune de Mouzieys-Panens propose à tous les usagers de son territoire un service de broyage des déchets verts à domicile. Cette charte a pour objectif de rappeler les engagements réciproques de la commune et des usagers bénéficiaires.

Cette prestation est réservée uniquement aux administrés de la commune de Mouzieys-Panens.

#### Contexte :

Vous avez de nombreux branchages et déchets verts à évacuer suite aux différentes tailles, s'en débarrasser facilement est parfois compliqué, le broyage est la solution. En effet, outre l'avantage de réduire le volume des déchets, des dépôts sauvages dans les haies, fossés ou autres, le brûlage des déchets verts, il évitera des déplacements à la déchetterie, enfin le broyat peut être utilisé directement dans votre jardin.

En paillage au pied des haies ou autour des cultures et des plantes pour limiter l'évaporation de l'eau ou lutter contre la pousse des plantes indésirables.

Dans le composteur pour équilibrer les apports entre matière.

#### Les engagements de la commune :

La commune s'engage à :

- Broyer les déchets verts (branchages d'un diamètre inférieur ou égal à 5 cm)
- Informar le bénéficiaire des différents usages du broyat possibles,
- Facturer le service après la prestation à partir de l'inscription,

Les engagements du bénéficiaire :

- Accepter la présente charte d'engagement,
- Disposer les déchets verts à broyer dans un lieu accessible au véhicule avec remorque et ne compromettant pas la sécurité de l'agent,
- Préparer les tas de déchets verts à broyer en sélectionnant uniquement les branches d'un diamètre inférieur ou égal à 5 cm,
- Etre présent pendant toute la durée du broyage,
- Choisir entre les durées suivantes de broyage,

Secrétariat ouvert le mercredi matin de 8 heures à 12 heures  
**Tél : 05 63 56 12 07 - E-mail : « [mairiemzp@mouzieys-panens.fr](mailto:mairiemzp@mouzieys-panens.fr) »**

Durée de broyage	Prix du service
1 heure	20 €
2 heures	40 €

Le broyage s'effectue uniquement le matin,  
Valoriser les déchets verts broyés dans son jardin,  
Ne pas porter les déchets verts broyées en déchetterie.

Cas de non-réalisation du service :

L'agent se réserve le droit de ne pas réaliser le broyage si les conditions techniques et climatiques ne sont pas réunies. Il en informera dans ce cas l'utilisateur bénéficiaire. L'agent se réserve le droit également de ne pas réaliser la campagne de broyage s'il encourt un risque en pénétrant dans la propriété.

INSCRIPTION BROYAGE  
Commune de Mouzieys-Panens  
Tel : 05 63 56 12 07  
[mairiemzp@mouzieys-panens.fr](mailto:mairiemzp@mouzieys-panens.fr)

Monsieur/Madame :.....

Adresse :

.....  
.....

Courriel :.....

Numéro de téléphone :.....

Déclare avoir pris connaissance des conditions décrites ci-dessus pour bénéficier du broyage à domicile,

Souhaite bénéficier d'1 ou 2 heures (entourer la durée de votre choix) de broyage de mes déchets verts à mon domicile.

M'engage à joindre à la présente charte remplie un chèque du montant du service, à l'ordre du Trésor Public.

Signatures :

Administré :

Mairie :

Dates et créneaux envisagés pour ces travaux :